

DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER

Convocation le 06/10/2015
Affichage convocation le 06/10/2015
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°10/2015
EN DATE DU 14 OCTOBRE 2015**

Nombre de Conseillers élus : 15 En fonction : 15
Nombre de Conseillers présents : 14 Votants : 14

Le quatorze octobre deux mil quinze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- M. MULLER Roger	Maire
- M. STORCK Gérard	1 ^{er} Adjoint
- M. SCHNEIDER Jean Jacques	2 ^{ème} Adjoint
- Mme ANTONI Cathy	Conseillère Municipale
- Mme BERLEMONT Nathalie	Conseillère Municipale
- Mme GROSS Laurence	Conseillère Municipale
- Mme HEINRICH Cécile	Conseillère Municipale
- Mme JAEGER Jacqueline	Conseillère Municipale
- M. JOCQUEL Julien	Conseiller Municipal,
- M. LEHE Manuel	Conseiller Municipal
- M. LORENTZ Bruno	Conseiller Municipal
- M. OSTERMANN Ernest	Conseiller Municipal
- M. SIMON Etienne	Conseiller Municipal
- M. ZIMMERMAN	Conseiller Municipal

Absent excusé :

- M. KOESSLER François Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme KALCK Pascale, Attachée territoriale

Ordre du jour

2015-37. Désignation secrétaire de séance

2015-38. Location Terres communales - renouvellement Baux Ruraux

2015-39. Budget Primitif 2015 - Décision Modificative 2015/02

2015-40. Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau - Rapport annuel d'activités 2014

2015-41. Personnel - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

2015-42. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil de Municipal

Divers et Communications

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire sollicite l'autorisation de porter à l'ordre du jour les points suivants :

- 2015-43. Investissements - Construction Salle plurifonctionnelle – Approbation de l'Avant Projet Détaillé et honoraires Maîtrise d'oeuvre

Décision du Conseil Municipal

Acceptée à l'unanimité

M. le Maire ouvre la séance à 20 h10.

2015-37. Désignation secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme KALCK Pascale, Attachée territoriale, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2015-38. Location Terres communales - renouvellement Baux Ruraux

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre de baux de location de terres communales arrivent à échéance le 10 novembre 2015. Il y a donc lieu de délibérer sur la destination à donner aux biens loués.

Après avoir entendu les explications de M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de relouer les parcelles communales suivantes à des exploitants agricoles à compter du 11 novembre 2015 :

- **GOETZ Clément 2 rue des Acacias à Crastatt**

Parcelle	Lieu dit	Surface (ares)	
B 1018	Straeng	4,87	
B 1072	Seelmatt	10,68	
B 1077	Seelmatt	14,79	
B 1078	Seelmatt	8,53	Total surface : 38,87 ares

- **EARL LEHMANN 21 route de Lochwiller à Reutenbourg**

Parcelle	Lieu dit	Surface (ares)	
A 554	Hinterwinkel	7,04	
A 556	Hinterwinkel	12,96	
A 799	Hohwand	11,83	
A 903	Vorderwinkel	19,76	
A 904	Vorderwinkel	15,81	
A 905	Vorderwinkel	21,58	Total surface : 88,98 ares

- **WINTZ Joseph GAEC de l'Horizon à Rohr**

Parcelle	Lieu dit	Surface (ares)	
A 46	Katzenberg	14,39	
A 83	Katzenberg	8,49	
A 106	Katzenberg	5,18	Total surface : 28,06 ares

- **VELTEN Thierry EARL des Pommiers 5 rue Principale à Schnersheim**

Parcelle	Lieu dit	Surface (ares)	
B 111	Augsberg	7,02	
B 112	Augsberg	14,16	
B 351	Erbsacker	7,64	
B 554	Graebbling	7,06	
B 557	Graebbling	6,14	
B 823	Grossmatt	20,43	Total surface : 62,45 ares

- **NONNENMACHER Laurent 39 rue du Schlittweg à Crastatt**

Parcelle	Lieu dit	Surface (ares)	
B 282	Bitz	4,71	
B 587	Graebbling	10,14	
B 616	Kleinbirkfeld	8,32	Total surface : 23,17 ares

- **STORCK Olivier 14 rue de l'Eglise à Lochwiller**

Parcelle	Lieu dit	Surface (ares)	
A 163	Vor den reben	33,31	
A 474	Haseln	15,64	
A 476	Haseln	8,45	

A 822	Botweide	21,87	
A 831	Botweide	9,83	
B 1135	Klamm	10,90	
B 1150	Klamm	4,84	
B 1186	Molsenlind	28,51	Total surface : 133,35 ares

Le prix est fixé à 1,35 euro par are (indexé sur l'indice du fermage) venant à échéance le 11 novembre de chaque année et pour le première fois le 11 novembre 2016. La première échéance (2016) correspondra au montant fixé au bail.

M. le Maire est autorisé à signer tout document afférant à ces locations et notamment les baux ruraux à intervenir.

2015-39. Budget Primitif 2015 - Décision Modificative 2015/02

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

Budget primitif 2015 - Section d'Investissement

Opération 16 Hangar stockage matériel agricole	Article 21318	+ 30 000 Euros
Opération 105 Salle polyvalente	Article 21318	- 30 000 Euros

2015-40. Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau - Rapport annuel d'activités 2014

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau. Une copie dudit rapport a été transmise à chaque conseiller.

2015-41. Personnel - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant que pour équilibrer le financement de cette mission le Centre de Gestion demandera aux collectivités adhérentes le versement d'une contribution « assurance statutaire » de 3% du montant de la cotisation acquittée ;
- Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 celui-ci a retenu l'assureur AXA et les courtiers Yvelin-Collecteam et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;

AUTORISE Monsieur le Maire:

- à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de quatre ans.

- à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Bas-Rhin fixée comme suit : 3% du montant de la cotisation due à l'assureur.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

2015-42. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil de Municipal

En exécution des délégations consenties par le Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes :

- Signature avec la Société DEKRA d'un marché pour la mission SPS dans le cadre de la construction de la salle plurifonctionnelle - Montant : 3240 € HT

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité donne acte de la présentation de ces informations.

2015-43. Investissements - Construction Salle plurifonctionnelle – Approbation de l'Avant Projet Détaillé et honoraires Maîtrise d'oeuvre

Vu la délibération 2015-25 en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, approuve l'Avant Projet Détaillé (APD) de la construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller pour un montant de 1 667 500 Euros HT (dont 153 500 Euros HT en tranche conditionnelle) et autorise le Maire ou M. STORCK, 1^{er} adjoint en l'absence du maire, à lancer la consultation pour ces travaux.

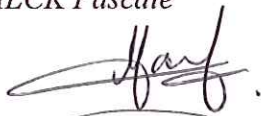
En ce qui concerne le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre, il est fait référence à l'acte d'engagement article 5-3.

Divers et Communications

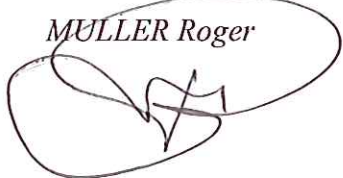
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25. Le présent procès-verbal comportant les points 2015-37 à 2015-43 est approuvé et signé par les membres présents.

La secrétaire de séance

KALCK Pascale



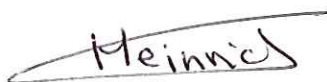
MULLER Roger



ANTONI Cathy



HEINRICH Cécile



KOESSLER François
excusé

STORCK Gérard



BERLEMONT Nathalie



JAEGER Jacqueline



LEHE Manuel



SIMON Etienne



SCHNEIDER Jean Jacques



GROSS Laurence



JOCQUEL Julien



LORENTZ Bruno



ZIMMERMANN Guy



